

SARL 2V2 VIDEOS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000
euros Siège social : 25 rue Michelet – 42000 – Saint-
Etienne
899 362 875 000 10 - RCS SAINT ETIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/05/2023

L'an deux mille trois, le trente mai à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de CLOCC Kévin, président, effectuée par lettre simple.

Sont présents :

- Madame Alexia DEVEDEUX, née le 16 Avril 2021 à VIENNE (38200), résidant 1717 Route de cottange 42320 LA GRAND CROIX, titulaire de 660 parts sociales.
- Monsieur Kévin CLOCC, représentant légal de la société AVENIR PARTICIPATIONS (883 975 625 000 12 RCS SAINTETIENNE), titulaire de 340 parts sociales.

Monsieur Kévin CLOCC préside la séance en qualité de président de la SAS AVENIR PARTICIPATION.

Le Président de l'AGE constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution et disparation de la société Avenir Développement
- Nomination du liquidateur
- Radiation de la société Avenir développement

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le bilan de liquidation

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION – DISSOLUTION ET
DISPARITION DE LA SOCIETE 2V2 VIDEOS**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du projet de dissolution présenté conjointement par Madame DEVEDEUX et Monsieur CLOCQ, approuve le projet de dissolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU
LIQUIDATEUR DE LA SOCIETE 2V2 VIDEOS**

L'assemblée générale extraordinaire, accepte que le liquidateur soit Kevin CLOCQ

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION – RADIATION DE LA SOCIETE
2V2 VIDEOS**

L'assemblée générale extraordinaire, après dissolution de la société, approuve le projet de radiation

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION – LIEU DE DISSOLUTION
2V2 VIDEOS**

L'assemblée générale extraordinaire, donne lieu à la dissolution au 25 Rue Michelet 42000 Saint-Etienne

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

**Avenir Participations, Co-Gérant
Représenté par Kevin CLOCQ**



Madame Alexia DEVEDEUX, Co-gérant

